



EUROPEAN BUILDERS CONFEDERATION

COMMUNIQUE
DE PRESSE

FR

13 Novembre 2008

Pour diffusion immédiate

Révision de la Directive Efficacité Energétique des Bâtiments

LES PME DE LA CONSTRUCTION SATISFAITES !

Bruxelles, 13 Novembre 2008

Les Artisans et les PME de la construction, représentés par EBC, se félicitent de la révision de la Directive Performance Energétique des Bâtiments présentée par la Commission aujourd'hui. L'élargissement du champ d'application de la Directive à tous les bâtiments existants et non pas aux seuls bâtiments de plus de 1000m² va permettre d'accroître non seulement l'efficacité de la Directive mais surtout l'efficacité énergétique des bâtiments.

« Avant d'être révisée, la législation européenne prévoyait des exigences en termes d'efficacité énergétique uniquement pour les bâtiments neufs et pour la rénovation des bâtiments de plus 1000m². Par conséquent, 72% du parc de bâtiments n'était pas concerné. C'est pourquoi EBC approuve le choix radical de la Commission de supprimer purement et simplement ce seuil », explique David Croft, le Président d'EBC.

Afin d'assurer une réelle mise en œuvre de la Directive EPBD et d'augmenter le potentiel d'économie d'énergie des bâtiments, EBC appelle les Etats membres à mener des actions d'information (comme le prévoit la Directive révisée), de formation, d'incitations financières destinées soit aux professionnels soit aux usagers :

- Actions auprès des entreprises du bâtiment : des plans de sensibilisation, d'information mais aussi de formation doivent être développés afin que les Artisans et les PME de la construction maîtrisent la législation, puissent réaliser des évaluations et audits énergétiques, conseillent leurs clients et mettent en œuvre les solutions techniques appropriées. Il faut que les fonds structurels européens soient mis à disposition pour cela.
- Actions auprès du public : campagnes de sensibilisation et d'information des usagers ; politiques d'incitation fiscales (notamment TVA réduite sur les travaux de rénovation des bâtiments).

*** fin ***

« European Builders Confederation – E.B.C. » créée en 1990, est une organisation professionnelle européenne représentant les Artisans et les P.M.E. appartenant au secteur de la construction. A travers ses organisations nationales membres, E.B.C. représente 2 millions d'Artisans et de PME.

Le secteur de la construction est d'une importance fondamentale pour l'Economie européenne. Avec 2,7 millions d'entreprises, un chiffre d'affaires de presque 1300 milliards d'euros et une population occupée de 14 millions de personnes, ce secteur contribue à la réalisation de 10% du Produit Intérieur Brut de l'Union Européenne.

Le secteur de la construction en Europe est formé à 99% par des PME (moins de 250 salariés) qui réalisent 80% du chiffre d'affaires. Les petites entreprises (moins de 50 salariés) assurent à elles seules 60% de la production et emploient 70% de la population active du secteur.

Information à la presse:

Pour toute question, veuillez contacter le Secrétariat d'E.B.C

Rue Jacques de Lalaing, 4

B- 1040 Brussels

Tel: +32 (0)2 514.23.23

Fax: +32(0)2 514.00.15

secretariat@eubuilders.org

www.eubuilders.org